**Modèles de lettre à disposition des responsables des milieux d’accueil devant informer les parents :**

Modèles de lettre à l’attention des parents dont l’enfant a été en contact avec un cas de COVID-19 dans le milieu d’accueil :

* Pour informer les parents d’un **cas de COVID-19 chez une personne (adulte/enfant)** **de la même section** que celle de leur enfant
* Pour informer les parents de la **fermeture de la section de leur enfant** suite à la survenue d’un 4ème cas de COVID19 en l’espace d’une semaine au sein de la même section que celle de leur enfant

Modèle de lettre aux parents pour informer d’un **cas de COVID-19 au sein de la même section** que celle de leur enfant

À …………………., le .../.../...

**Objet : contact avec une personne infectée par le coronavirus (COVID-19)**

Cher parent,

Ce courrier vous est adressé car votre enfant a été en contact au sein de sa section avec un enfant/adulte atteint de COVID-19. Ce contact est considéré comme étant **à faible risque.**

Cela ne signifie pas nécessairement que votre enfant a été contaminé ou qu’il sera malade, mais des mesures de précaution sont nécessaires pour suivre son état de santé et éviter la propagation du virus.

**Dès lors, la section de votre enfant reste ouverte et son accueil est maintenu.**

Voici les **mesures, établies par les instances fédérales, à suivre jusqu’au ………………**, c’est-à-dire durant les **10 jours** qui suivent le dernier contact à risque avec l’enfant infecté :

* Nous vous invitons à surveiller l’apparition de symptômes chez votre enfant. Si celui-ci présente soudainement de la fièvre (température > 38° en intra-rectal), de la toux ou une difficulté respiratoire ou un rhume associé à autre symptôme tel que douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête, diarrhée ou perte d’appétit, isolez-le à la maison (autant que possible), prenez contact avec le médecin traitant de votre enfant afin de déterminer si des mesures devront être prises pour les membres de la famille (et autres contacts proches).
* **Si votre enfant est testé positif**, nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat afin que les mesures adéquates puissent être prises pour les autres enfants du groupe. Dans ce cas, votre enfant pourra revenir en milieu d’accueil **7** jours après l’apparition des symptômes, à condition d’être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes. Durant les 3 jours qui suivent la levée de son isolement, votre enfant devra éviter les contacts notamment avec les personnes vulnérables, dont les grands parents de +65 ans, et éviter les activités récréatives en dehors du milieu d’accueil.

En cas d’apparition de symptômes, comme pour toute maladie, entrainant une absence de plus de 2 jours, vous devrez fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil.

* Tant que votre enfant ne présente pas les symptômes décrits ci-dessus, il peut fréquenter le milieu d’accueil mais il est toutefois recommandé de **limiter le plus possible les autres contacts sociaux** en dehors du milieu d’accueil, notamment avec les personnes à risque de développer des formes graves de la maladie comme par exemple les grands-parents de +65 ans ou autres personnes de l’entourage familial présentant des maladies particulières. Votre enfant devra également éviter les activités récréatives en dehors du milieu d’accueil.

Nous attirons votre attention sur le fait que les **instances fédérales** stipulent la **fermeture** de la section pendant **5 jours**, en cas de survenue de **4 cas** confirmés de COVID-19 sur une période de **7 jours**, au sein de la même section. D’autres informations vous seront transmises dans ce cas.

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil,

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Modèle de lettre aux parents pour informer de la **fermeture de la section** de leur enfant lors d’un emergency brake

À …………………., le .../.../...

**Objet : Fermeture de la section de votre enfant suite à la survenue d’un 4ème cas confirmé de**

**COVID- 19 en l’espace d’une semaine au sein de la section (= procédure d’Emergency Brake)**

Cher parent,

Ce courrier vous est adressé car votre enfant a été en contact au sein de sa section avec un enfant/adulte atteint de COVID-19. Il s’agit du quatrième cas de COVID-19 en l’espace de 7 jours au sein de la section de votre enfant. Dans ce contexte, **les instances fédérales** stipulent que lorsqu’il y a quatre cas confirmés sur une période de 7 jours dans une même section, celle-ci doit être fermée pendant 5 jours car l’ensemble des enfants et du personnel de la section concernée doivent être placés en quarantaine (procédure d’Emergency brake).

Pendant les 10 jours qui suivent le dernier contact à risque avec la personne infectée (durée de la quarantaine et les jours suivants), une période de vigilance est nécessaire.

Voici les mesures à suivre **jusqu’au ………………**:

* Votre enfant doit rester **en quarantaine à la maison pour une durée de 5 jours à partir du …/…/…**
* Aucun test ne doit être réalisé sauf si l’enfant développe des symptômes durant les 10 jours qui viennent.

Nous vous invitons donc à surveiller l’apparition de symptômes chez votre enfant. Si celui-ci présente soudainement de la fièvre (température > 38° en intra-rectal), de la toux ou une difficulté respiratoire ou un rhume associé à autre symptôme tel que douleur musculaire, fatigue inhabituelle, maux de gorge, maux de tête, diarrhée ou perte d’appétit, isolez-le à la maison (autant que possible) et faites faire un test à votre enfant :

* + - En remplissant le questionnaire de l’outil de « self assessment testing », qui permet à une personne d’évaluer si un test COVID est utile, et d’obtenir un code de test sans passer par un médecin généraliste.

Lien vers le questionnaire : <https://sat.info-coronavirus.be/fr/formulaire/sat> ;

* + - En vous rendant en pharmacie pour réaliser un test antigénique rapide, liste des pharmacies réalisant ces tests <https://www.apotheek.be/fr/Pharmacien/Pages/ou-effectuer-un-test-covid-rapide-en-pharmacie.aspx> ;
		- Ou en appelant votre médecin[[1]](#footnote-1)
* **Si votre enfant est testé positif, nous vous demandons d’informer le milieu d’accueil du résultat** **du test.** Dans ce cas, votre enfant pourra revenir en milieu d’accueil **7** jours après l’apparition des symptômes, à condition d’être sans fièvre les 3 derniers jours et avec une amélioration considérable des symptômes.

En cas d’apparition de symptômes, comme pour toute maladie, entrainant une absence de plus de 2 jours, vous devrez fournir un certificat de maladie au milieu d’accueil.

* Durant les 3 jours qui suivent la levée de son isolement, votre enfant devra éviter les contacts avec les personnes vulnérables et groupes à risque (dont les grands-parents de + 65 ans). Votre enfant devra également éviter les activités récréatives en dehors du milieu d’accueil.

La section étant fermée, vous ne devrez pas fournir de certificat de quarantaine.

Nous vous remercions de l’attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Madame, Monsieur, cher parent, à notre meilleure attention.

Pour le milieu d’accueil,

Date : …/…/…

Responsable du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

Tel de contact du milieu d’accueil : \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_ \_

1. Les deux premières possibilités sont à privilégier afin de ne pas engorger la première ligne. A Bruxelles, un rendez-vous de test pour une personne symptomatique peut être pris sans prescription ou code de test sur <https://brussels.testcovid.be/> en déclarant sur l’honneur que la personne présente des symptômes susceptibles d’être liés à la COVID-19. [↑](#footnote-ref-1)